

Commission : *Discipline*
Date : *4 mai 2023*

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	30 04 23	CHAZELLES AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€
D2	30 04 23	AIGRE AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€
D3	30 04 23	RUFFEC STADE	2 matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	01 05 23	37€
D3	30 04 23	AIGRE AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€
D3	30 04 23	AIGRE AS	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€
D3	29 04 23	MONTIGNAC ES	2 matches de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	01 05 23	37€
U15	29 02 23	LA ROCHE-RIVIERES	4 matches de suspension dont 1 avec sursis	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON